

DECRET N° 86-211 du 30 **Mai** 1986

portant nomination des Membres et du  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre National Hospitalier et Uni-  
versitaire de Cotonou (CNHU-C).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHIEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 84-505 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique,
- VU la loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU le décret N° 85-559 du 30 décembre 1985 portant réorganisation et fonctionnement du Centre National Hospitalier et Universitaire de Cotonou,
- SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, et du Ministre de la Santé Publique,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 30 Avril 1986,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés Membres du Conseil d'Administration du Centre National Hospitalier et Universitaire de Cotonou, les personnes dont les noms suivent :

- Camarades : - Ernest AGBEDE, Administrateur Civil, Directeur des Etudes et de la Planification, Représentant du Ministère de la Santé Publique ;
- Jérôme AYENAN, Attaché des Services Financiers, Chef Service Affaires Financières à la Direction des Affaires Financières et Administratives, Représentant du Ministère du Plan et de la Statistique ;

; .../...

- Gustave PADONOU, Administrateur Civil, Directeur des Affaires Financières et Administratives, Représentant du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vincent DAN, Professeur à la Faculté des Sciences de la Santé, Directeur de l'Institut des Sciences Biologiques Appliquées, Représentant le Ministère des Enseignements Moyens et Supérieur ;
- Pierre ZANNOU, Administrateur Civil, Directeur du Travail, Représentant du Ministère du Travail et des Affaires Sociales ;
- Christophe AKELE, Commissaire Principal de la Police, Directeur de la Police Judiciaire, Représentant le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale ;
- Georgette DOSSOU, Chirurgien-Dentiste, Directeur Provincial de la Santé, Représentant le Comité d'Etat d'Administration de la Province de l'Atlantique ;
- Valère KINIFFO, Professeur, Doyen de la Faculté des Sciences de la Santé ;
- Léon Ayité MEDJI, Professeur, Président de la Commission Médicale Consultative du Centre National Hospitalier et Universitaire de Cotonou ;
- Norbert BARUNCIO, Contrôleur d'Action Sanitaire, Représentant du Comité de Défense de la Révolution ;
- Joseph AGOSSOU, Contrôleur d'Action Sanitaire, Représentant du Comité de Défense de la Révolution ;
- Jean ADOKO, Secrétaire Adjoint ) Représentants  
des Services Administratifs ) du Comité
- Jonas Goussi KINDE; Préposé des )  
Services Administratifs ) Syndical
- Abdoulaye CHABIYO, Contrôleur ) d'Entreprise.  
d'Action Sanitaire )

Article 2.- Le Camarade Ernest AGBEDE est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre National Hospitalier et Universitaire de Cotonou ;

Article 3.- Sauf indications expresses et contraires des organismes mandants, les successeurs des Administrateurs sus-désignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

Article 4. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 30 Mai 1986

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice, Chargé  
de l'Inspection des Entreprises  
Publiques et Semi-Publiques, absent,

Le Ministre de la Santé  
Publique,

Edouard ZODEHOUGAN  
Ministre intérimaire

André ATCHADE

Ampliations : PR 8 SA/CC 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4 MFE 4 AUTRES  
MINISTERES 13 SPD 2 DPE, DLC, INSAE 3 IGE ET SES SECTIONS 4 CCIB 4  
DTC-GCONB-ONEPI 3 JORPB 1 BCP 2 UNB-PASJEP, BN 8 CEAP 6 INTERESSES 14.